LA CORRUPTION, UNE GANGRÈNE MONDIALISÉE

BELAID ABRIKA *

La corruption, qui se manifeste sous des multiples formes, recouvre une variété d'activités et d'acteurs dans un contexte de mondialisation. Elle est organiquement liée aux infractions maffieuses et criminelles de la délinquance financière présente dans les échanges internationaux. Causes, conséquences, victimes et nécessaire protection des dénonciateurs sont abordées sous l'angle du concept controversé de gouvernance à travers lequel sont pensées la plupart des politiques de lutte contre le phénomène.

Le traitement du phénomène de la corruption, comme un fait social associé à la morale qui se manifeste sous de multiples formes difficiles à cerner, a été très tôt réservé aux espaces infranationaux de certains pays retardataires, faisant référence à la petite corruption de proximité relevant des pratiques de corruption quotidiennes des sociétés traditionnelles de type clientéliste, fondée sur des relations sociales et d'appartenance au milieu local. Par la suite, on l'a distinguée de la grande corruption intégrant les activités maffieuses et criminelles mondialisées s'inscrivant dans les échanges internationaux des multinationales et des États. Pour la Banque mondiale, durant l'année 2001-2002, les détournements représentent environ 3 % des échanges mondiaux, soit le montant 1 000 milliards de dollars versés annuellement en dessous de table, ce qui explique le regain d'intérêt manifesté à cette dimension internationale par l'ensemble des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui ont engagé des initiatives dans le cadre des stratégies nationales, régionales et internationales anticorruption. La diversité des acteurs et des institutions aboutit plutôt à mettre en place pénalement des conventions définissant des normes internationales incriminant la corruption. Ce sursaut a permis de franchir le cap des analyses de la corruption universelle au quotidien [R. Lucchini, 1995] en élargissant

* MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UMMTO (TIZI-OUZOU, ALGÉRIE), CEMOTEV (UVSQ) FRANCE.

le domaine d'étude à la grande corruption transnationale mondialisée.

Les recherches multidisciplinaires consacrées à la question de la corruption relèvent les conséquences qu'elle induit sur les niveaux de développement et de la croissance économique des pays en développement, notamment en matière de la qualité de la gouvernance, des comportements prédateurs et de captation des rentes étatiques. Les effets pervers engendrés par la corruption dans les pays en développement sont souvent assimilés à la faillite du système économique, à la paupérisation, au désinvestissement, à la baisse de la croissance, à l'évasion fiscale, au clientélisme et à la dégradation de l'environnement, etc. En effet, la propagation du phénomène de la corruption rend inefficace l'action de l'État. Elle affecte davantage l'ampleur de l'inefficacité des politiques publiques, traduit la faiblesse des performances de l'action de l'État évoluant dans un environnement économique défavorable à l'accroissement de l'investissement, entraînant des conséquences multiples : surcoûts, retards, mauvaise qualité, etc. [Bélaid Abrika, 2013].

Nature et formes de la corruption

La corruption a de tout temps existé. Son ampleur est variable [P. Salama 1994]. Sa nature et ses manifestations sont multiples : un phénomène dynamique, adaptatif et multiforme. Elle existe sous diverses formes, légale ou illégale, et à des degrés variés en fonction des législations spécifiques à chaque pays. La corruption a été souvent traitée sous l'angle des rapports entretenus entre les pouvoirs publics et l'intérêt privé, alors qu'elle couvre aussi les aspects privés de la vie courante. Elle recouvre une variété d'activités allant des pots-de-vin aux violations des règles de l'éthique, aux contraventions à la réglementation, au népotisme des régimes politiques, au financement non conventionnel des activités politiques, aux différentes opérations de contrebande (le parasitage de la vie économique infranationale et transnationale) en passant par le transfert et le blanchiment des capitaux acquis souvent illicitement [Bélaid Abrika, 2013]. Les déterminants de l'approche du phénomène de la corruption résultent de la transgression des codes de conduite correspondant au non-respect de la législation, que détourne abusivement le détenteur de la délégation de responsabilité publique à son profit par le viol des règles de fonctionnement à la suite d'influences privées, impliquant l'acceptation de pots-de-vin et la privatisation de ressources publiques [J.S. Nye, 1967]. La corruption est utilisée

aussi par les groupes de pression pour orienter et influencer les processus d'élaboration des décisions [NH. Leff, 1964]. En considérant la proposition de A. Heidenheimer [1970, 1989], J. Cartier-Bresson [1997] regroupe la variété de définitions de la corruption en sciences humaines en trois catégories : « *Une large majorité des auteurs suit la piste d'une définition centrée sur les devoirs de l'administration. Un petit groupe discute de la corruption par rapport à la notion d'intérêt public. Enfin, le troisième groupe développe une définition économique à partir d'une analyse centrée sur le marché de la corruption* ». En effet, le caractère polysémique du vocable de la corruption rend impossible son confinement dans une seule définition, eu égard à la diversité des pratiques, à la multitude d'acteurs et d'actes appréciés différemment. Ainsi, les infractions multiformes de la corruption requièrent un traitement par ses éléments constitutifs tels que le pot-de-vin, le trafic d'influence, les commissions, la gratification et l'appui assimilable au trafic d'influence ou d'acte de favoritisme. G. Blundo et J.-P. de Sardan [2003] ajoutent à ces formes le tribut - « péage » - forme de racket, sans intermédiaire, qui représente des formes d'extorsion ou d'appropriation privative ou bien de la « perruque » et le « détournement ».

Tableau n° 1 : Les formes élémentaires de la corruption

Formes élémentaires de la corruption	Nature de l'interaction	Catégories juridiques
Gratification	Transaction spontanée	Corruption
Commission	Transaction négociée	Corruption
Piston, faveurs, népotisme	Transaction spontanée	Trafic d'influence
Rétribution indue	Transaction négociée ou extorsion	Concussion
Tribut	Extorsion	Concussion
Perruque	Appropriation	Détournement de biens publics, abus de biens sociaux
Détournement	Appropriation	Détournement de biens publics, abus de biens sociaux

Source : Rapport la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), 2003. p 21.

Qu'elle soit grande ou petite, acquisitive ou accélératrice la corruption se caractérise par : l'absence de transparence, le secret, l'illégitimité, l'illégalité, l'inefficacité, le népotisme, l'abus de confiance, l'immoralité et le gain facile. Pour D. Hadjadj [2002], il existe « un continuum entre les deux formes de corruption qui s'articulent souvent l'une à l'autre, implicitement par la tolérance délibérée de la petite corruption par les dirigeants politiques, et explicitement par l'intermédiaire des réseaux de corruption ». Par ailleurs, Y. Mény [1996] considère que l'analyse sociologique des comportements peut faire avancer la compréhension de la problématique de la corruption, en étudiant l'attitude des citoyens et, plus spécifiquement, des élites à l'égard de la question. La dimension psychologique, quant à elle, renvoie aux aspects culturels de la société, y compris la dimension religieuse produisant des discours et des justificatifs en faveur des corrompus et des corrupteurs. L'ancrage et la banalisation de la corruption au niveau local ne peuvent être appréhendés en dehors des contextes socioculturels dans lesquels ils évoluent. Elle trouve son explication dans la négociation permanente des règles, entretenant des logiques de marchandage, de courtage et de cadeau, d'autorité prédatrice, et enfin l'accumulation redistributive [T. Dahou, 2002].

La corrélation du degré de corruption par rapport au type de régime politique n'est pas établie. Même si certains développent l'idée que les régimes autoritaires de type bureaucratique [1] sont les plus affectés par ce phénomène. La corruption n'est pas le propre de ces régimes, elle affecte aussi les démocraties où les grands scandales financiers et politiques sont étalés sur la place publique. Le système économique où l'État est le régulateur principal crée des situations de rentes qui favoriseront des pratiques de corruption. F. Talahite [2006] affirme, en l'occurrence, que « la production de ressources naturelles a pour caractéristique de

[1] Dans la tradition des modèles bureaucratiques, P. Hugon [1999] considère que « les bureaucrates poursuivent des objectifs personnels autres que l'efficacité de services publics. Ils utilisent les instruments de la politique économique pour maximiser des rentes accaparées ou distribuées ; disposant de pouvoirs discrétionnaires, ils créent des distorsions vis-à-vis des décideurs privés agissant selon les lois du marché ». Ainsi, la profusion des ressources naturelles amène inévitablement la corruption et l'inefficience de la bureaucratie, pour F. Talahite [2006], « *ce sont des comportements de* rent-seking *qui pèsent négativement sur la croissance* ».

favoriser d'importantes rentes économiques générées à travers l'État ». Une affirmation qui n'est pas propre aux systèmes économiques considérés comme étant très sociaux. Elle peut être aussi l'apanage du système économique libéral où le poids du secteur public est très faible. La corruption est considérée, ainsi, comme une forme particulière de recherche de la rente.

Les causes et les justifications de la corruption

Les justifications causant le recours à la corruption dépendent du contexte (temps et espace) et différent d'une personne à une autre. En général, elles considèrent la corruption comme un droit compensatoire ou une sorte de mode de régulation sociale ; une récompense à l'entretien des liens sociaux ; un pouvoir social qui garantit le prolongement des avantages ; une redistribution assurant le large partage des fruits ; un mimétisme qui la généralise ; un acte d'intelligence ou de bravoure ; un abri ou un moyen de survie. Pour G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan [2007], « l'argumentaire justificatif "archétypique" englobe quelques "grands énoncés", où la corruption relèverait tantôt de la récupération, tantôt des "bonnes manières", tantôt du privilège, tantôt de la pression fiscale, tantôt de la redistribution, tantôt du mimétisme, tantôt du défi, tantôt de l'emprunt. Chacun de ces "grands énoncés" inclut diverses variantes ».

Motivations et conditions d'apparition de la corruption

L'attrait du gain et la propension à l'enrichissement facile constituent essentiellement les principes des finalités qui conditionnent les causes à l'origine de l'apparition des stratégies corruptrices. De nombreuses conditions motivent et déterminent l'apparition de ces stratégies, certaines renvoient aux placements par avance corruptifs, une sorte d'appât de placement qui permet au corrupteur de mettre le futur corrompu dans la gêne ; à la constitution de réseaux ou de sous-systèmes de corruption durables ; à la recherche de l'ascension sociale immédiate incitant à l'usage des pratiques de la corruption sans retenue exploitant toutes les opportunités possibles et mutualisant par une protection structurée horizontalement répartissant (redistribution solidaire) les fruits ramassés par les actes de corruption ; au chantage dans le maniement et l'interprétation des normes en maîtrisant la législation. La prolifération des lois et des réglementations multiplie les occasions de corruption [S. Huntington, 1968] ; à l'ignorance des règles, des codes et des

normes incriminant la corruption contribue à la dissimulation des pratiques de celle-ci et à l'émergence de textes réglementaires nouveaux du fait de leur degré de malléabilité et de permissivité.

Causes de la corruption

Les causes de la corruption sont à la fois politiques, sociales, économiques, culturelles, religieuses, juridiques, administratives et psychologiques. N. Chtourou [2004] scinde les causes de la corruption en deux grandes catégories : « Les premières causes directes trouvent leurs origines dans le fait que la corruption est liée au pouvoir discrétionnaire et de monopole de l'État. Les secondes sont à chercher dans les autres inefficiences institutionnelles appartenant aux domaines politique, sociologique, culturel et juridique qui produisent des rétroactions négatives ».

Conséquences de la corruption

La corruption est une arme à double tranchant : une opportunité à saisir ou une menace à déjouer. Elle permet aux entreprises aux niveaux national et international de dévier la concurrence loyale donnant lieu à des gains de productivité à travers des opportunités d'affaires rémunératrices. Les positions monopolistiques des multinationales, obsédées par la réalisation des surprofits, qui leur permettent d'avoir un pouvoir d'influence plus élevé, sont déterminantes dans l'offre de la corruption, en jouant sur les coûts, la qualité et les délais de réalisation des projets, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une commande publique. Les firmes internationales usent des pratiques similaires criminelles et maffieuses au niveau international, en s'accaparant des richesses de certains pays, en exploitant leurs ressources, en procédant à des transferts de fonds en devises vers les places *offshore*[2]. Les coûts de la corruption induisent systématiquement des effets ou des conséquences néfastes qui se manifestent notamment par le ralentissement ou la baisse du niveau d'activité des entreprises, et ce, avec comme contrecoups la récession économique et la stagnation en matière de développement.

[2] Les recherches effectuées par *Transparency International* ont permis de découvrir l'existence de 283 cartels internationaux privés entre 1990 et 2005 qui ont fait perdre aux consommateurs dans les opérations de surfacturations environ 300 milliards de dollars, causant des pertes économiques directes aux pays en développement.

Tableau n° 2 : Les causes de la corruption

Les causes	Commentaires
Socioculturelles	Institutions informelles qui influencent les comportements des individus dans la communauté. Cette corruption est appliquée particulièrement aux pays d'Afrique ou en voie de développement. Difficile à cerner car chaque cause socioculturelle a ses propriétés, ses caractéristiques et ses spécificités qui entraînent des pratiques corruptives.
Pauvreté et précarité	Elle dépend des contextes, des critères de classification (indicateurs de pauvreté) et des politiques publiques. Elle prend une connotation de cause à effet. L'instrumentalisation de la pauvreté par la corruption compromet la citoyenneté et l'humanité des individus [L. Ayissi, 2007].
Non-observance des règles de droit	Elle constitue la cause principale de la corruption, renforce le manque de transparence qui ouvre la voie à la généralisation des actes de corruption.
Clientélisme	Il renvoie à la relation nouée entre le patron qui fournit des avantages et de la protection au client ou au dépendant, obligeant à lui apporter un soutien général et de l'assistance, y compris des services personnels au patron [J C. Scott, 1972]. Une relation de dépendance sociale des groupes qui engendre d'une certaine manière la corruption, particulièrement en période électorale. Un échange social assimilable à de la corruption. Le clientélisme dans le domaine de l'économie alimente la corruption en aval, suscitée et entretenue par le clientélisme politique en amont.
Légitimité historique et rente	En l'absence de règles de gouvernance démocratiques, la légitimité historique conquérante écarte les compétences et crée un pouvoir discrétionnaire pour le contrôle et la redistribution arbitraire de la rente, ce qui accentue les opportunités d'actes de corruption.
Tribalisme et régionalisme	Les luttes entre les différentes franges de la société entraînent la mise en place d'alliances stratégiques pour le contrôle du pouvoir. La fragilité de ces alliances favorise la multiplication d'occasions de la corruption.
Autocratie ou manque de représentation démocratique	Le pouvoir personnel ou absolu et l'absence ou la perte de légitimité des institutions de l'État engendrent systématiquement des pratiques de corruption.
Bureaucratie et transition	Le passage d'une économie administrée et bureaucratique vers l'économie de marché (moins d'État) ouvre la voie à la corruption particulièrement à l'occasion des privatisations des actifs des États.
Perte de valeurs et d'éthique	L'abandon des valeurs morales de la régulation sociale constitue une cause et une conséquence qui font que la corruption prend de l'ampleur et dépersonnalise les individus qui adoptent un comportement immoral.
Colonialisme et/ou les différentes formes d'impérialisme	Les différentes formes d'aliénation des États constituent déjà, en soi, une forme de corruption. L'entretien ou le maintien de ces stratégies dominatrices se fait, souvent, par des pratiques clientélistes et corruptives multiformes.

* Pour S. Goumeziane (2011) « Un clan sera d'autant plus fort que sa cohésion sera forte. La primauté des liens du sang est donc essentielle, mais Ibn Khaldoun indique que d'autres éléments peuvent faire aussi partie du clan grâce à la constitution de liens sociaux tels que les alliances ou le clientélisme, car la "relation patron/client fait naître un contrat du même ordre que l'ascendance commune " ».

Tableau n°3 : Les conséquences de la corruption

Les conséquences	Commentaires
Affaiblissement des institutions de l'État	La corruption saborde les institutions étatiques et ternit l'image de marque de l'État, en discréditant son rôle. Elle peut être à l'origine de cet affaiblissement, comme la faiblesse de l'État multiplie, aussi, les opportunités de corruption.
Perte de confiance, discrédit et victimologie	La corruption discrédite et disloque le monde politique, en développant un sentiment de défiance à l'égard des cadres et des élites politiques. Elle se traduit par la perte de confiance dans les institutions étatiques et un comportement fataliste d'impuissance face au phénomène.
Réduction des ressources budgétaires et augmentation des dépenses publiques	La corruption encourage les dépenses publiques inutiles et improductives. Elle entraine des déséquilibres budgétaires provoqués par les déficits de la fiscalité et le gonflement des dépenses publiques.
Mauvaise allocation des dépenses publiques d'investissement	L'augmentation de la corruption affecte systématiquement la répartition du budget de l'État. Elle modifie la structure des dépenses publiques caractérisées par l'absence d'optimisation et la non rationalisation des dépenses publiques, en produisant des effets récessifs sur la croissance économique.
Sous-développement	D'après l'indice de perception de la corruption de l'ONG *Transparency international* les pays en développement sont les plus affectés par la corruption. Plus un pays est sous-développé, plus la tendance de la corruption augmente. Plus un pays est corrompu, plus il entretient les conditions qui le maintiennent dans cette position.
Évasion fiscale	La corruption a un effet direct sur la fiscalité. Elle *représente la forme la plus élevée de corruption puisqu'elle prive la société de sa ressource publique légitime* [J. Christensen, 2007]. La fraude fiscale et la corruption sont étroitement liées dans la pratique et présentent plusieurs similitudes communes. Un environnement corrompu ne plaide aucunement pour une fiscalité saine et honnête, il favorise l'économie clandestine.
Dislocation de la société et création d'insécurité	La corruption mine les relations sociales : la haine de soi et d'autrui, la jalousie, l'atteinte aux valeurs sociétales, la fuite de responsabilité, les divers conflits (familiaux, tribaux, politiques, culturels…).
Blocages institutionnels et démocratiques	Les groupes de pression sentant le danger usent des pratiques corruptives pour bloquer le fonctionnement normal des institutions étatiques, notamment la démocratisation de la vie publique.
Renforcement de la prédation et de la capation [*] des ressources	La prédation et la captation affectent particulièrement les économies des pays en transition, marqués par l'absence totale de transparence et l'inexistence d'instance démocratique de contrôle, sapant les institutions de l'État et bloquant tout projet porteur de changement et de valeurs de bonne gouvernance et compromettant les générations futures.

Blocage des investissements productifs et perte de croissance	Un environnement économique infecté par la corruption a des effets directs sur l'investissement productif. La grande corruption est une cause des distorsions dans les décisions relatives aux projets d'investissement [V. Tanzi et H. Davool, 1997]. Elle se traduit indirectement par la qualité des biens et services fournis, la réduction des revenus fiscaux, l'incitation à la recherche de la rente corruptive, l'augmentation des montants des dépenses publiques qui peuvent avoir des conséquences directes sur la croissance.
Génération de surcoûts	Le Trésor public supporte les surfacturations induites par les commissions versées en contrepartie du non-respect des conditions et des normes de qualité requises.
Défaut de justice, sentiment d'impunité et droits humains	La corruption, c'est la négation des principes élémentaires de la citoyenneté et l'atteinte à la dignité humaine. Il y a un lien de cause à effet entre la corruption et l'impunité. La corruption conduit immanquablement vers un État de non-droit, et produit le déni de justice.
L'entretien des logiques sociales et culturelles	La corruption entretient la cohabitation des cadres formels légaux avec ceux de l'informalité légitime par des pratiques clientélistes. Elle pervertit et avilit les valeurs traditionnelles d'égalité et de justice des structures ancestrales.

Source : auteur de l'article.

* La prédation est une maladie infantile de la corruption qui est bien à l'origine des guerres civiles africaines [P. Collier et A. Hoeffler, 2002] et la captation pousse à modifier les textes de lois à l'avantage des groupes de pression.

Un environnement propice au développement des activités de la corruption bloque la matérialisation des programmes et des politiques de développement engagées dans le cadre des politiques publiques favorables aux populations vulnérables. La présence du fléau rend inefficiente l'action de l'État et engendre des coûts à la collectivité. Les coûts directs de la corruption sont déterminants dans la délimitation du rôle et des missions de l'État. La corruption a tendance à substituer l'intérêt individuel et privé à l'intérêt collectif, entraînant l'asservissement des fonctionnaires des institutions publiques chargées du contrôle et de la vérification de la conformité des normes de qualité. Des coûts que la collectivité supporte, notamment en matière de santé publique et de retards dans le développement affectant lourdement les recettes budgétaires.

Les victimes de la corruption et les risques inhérents à la dénonciation

La question des victimes pose la problématique d'identification des États, des organisations et des personnes spoliés ou affectés directement ou indirectement par les actes de corruption. Par conséquent, la réflexion intégrera aussi les approches portant sur leur réhabilitation. Lorsque la corruption se généralise, ses conséquences n'affectent pas séparément le citoyen ou les groupes d'individus, mais également toute la société. La détection de ce phénomène devient complexe eu égard aux risques inhérents à la protection des dénonciateurs des actes de corruption. En effet, l'obstacle de la peur de la dénonciation isole les victimes des actes de corruption et complique davantage la lutte contre la corruption, en l'absence de preuves et de témoins [Bélaid Abrika, 2013]. L'absence de stratégies protectrices des témoins et des dénonciateurs pousse ces derniers à la résignation face aux représailles et aux risques encourus. Un comportement qui dépend, en premier lieu, des liens qu'entretiennent les individus dans leur société et leur environnement immédiat, qui impose dans certains contextes à tous les membres d'une communauté de rester solidaires en dressant le mur du silence. Il n'y a pas de pratique plus mafieuse que l'omerta [D. Dommel, 2003]. Puis, en second lieu, il dépend des rapports de confiance qu'ils entretiennent avec les autorités, car l'absence de confiance démoralise et désillusionne les populations ; enfin, en troisième lieu, de l'existence d'un cadre réglementaire institutionnel approprié qui offre des garanties rassurantes aux dénonciateurs et victimes de la corruption. Le manque de fiabilité multiplie les

risques de passer du statut de dénonciateur, c'est souvent le cas, vers celui de la victime accusée. Ce qui cause des préjudices multiples, moraux et matériels, difficiles à évaluer, pour les victimes dénonciatrices de la corruption.

Une stratégie peut être élargie et adaptée à la protection des dénonciateurs impliqués dans des actes de corruption qui acceptent de collaborer avec les instances judiciaires afin de faire face aux audits onéreux[3] [J. Cartier-Bresson, 2008], ce qui va favoriser la dénonciation des fonctionnaires par les corrupteurs ayant déjà payé pour un traitement privilégié [S. Rose-Ackerman, 2000]. L'intronisation d'une telle démarche pour parvenir à ce stade est déterminante dans le processus de lutte contre la corruption. La mise en place de mécanismes de protection attractifs, pratiques et effectifs permettra de prévoir et réduire le niveau de la corruption, en incitant les citoyens à prendre des risques.

Les indicateurs de mesure

Le caractère caché et secret du phénomène de la corruption, englobant des comportements clandestins, répréhensibles et difficiles à appréhender, ne permet pas de le mesurer objectivement. D. Compagnon [1997] décrit cette difficulté en considérant « *qu'il s'agit d'un phénomène multiforme allant du bakchich au* détournement de fonds publics en passant par les passe-droits et privilèges indus accordés à des proches – népotisme –, en partie parce que, s'agissant le plus souvent d'activités illégales, une bonne partie de ces transactions sont occultes ». À cela s'ajoute l'obstacle relatif à l'absence d'une unité de mesure qui prend en considération trois dimensions à géométrie variable [R. Bnou-Noucair, 2007], la petite et la grande corruption, le nombre de personnes qui s'adonnent à la corruption, et enfin, la diversité des opérations ainsi que l'importance des multiples flux transitant souvent par des réseaux clandestins. Les estimations et la perception de la corruption produisent une base de données à ne pas négliger et des classements en fonction

[3] Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la corruption, J. Cartier-Bresson (2008) recommande que la législation incitative en faveur des dénonciateurs de corruption instaure « des clauses de clémence qui visent à faire porter les coûts de la détection sur les contrevenants eux-mêmes. Ces clauses consistent à réduire ou annuler la peine qui pourrait être infligée (avant ou durant un procès) ».

des nombreux indicateurs composites à prendre avec mesure. En effet, quel est l'indicateur objectif et fiable qui permettra de mesurer avec exactitude son intensité ?

De nombreux indices sont établis par des instances gouvernementales ou non gouvernementales. L'ONG internationale Transparency International élabore trois indicateurs. L'Indice de perception de la corruption (IPC) qui mesure à partir de 1993 l'ampleur de la corruption par pays, focalisé, d'après D. Dommel [2003], sur « seulement le jugement que portent les gens sur le degré de corruption qui prévaut dans l'appareil politique et administratif de ces pays » ; ce premier indice a été suivi, pour répondre aux critiques et lacune soulevées par l'IPC [D. Dommel, 2003], par l'élaboration à partir de 1999 de l'Indice de corruption par les pays exportateurs (ICPE) ; puis, en abondant dans le sens d'une amélioration, cette ONG a lancé le baromètre mondial de la corruption qui a inclus des questions sur le niveau de captation de l'État et les paiements effectués pour l'accomplissement d'un service par les entreprises. Il existe d'autres indices et indicateurs composites de perception de la corruption dont l'Indice du contrôle de la corruption (ICC), qui semble être proche de celui de l'IPC, qui permet de mesurer l'étendue et le volume de la corruption figurant parmi les six indicateurs mis en place par la Banque mondiale. La diversité des méthodes et la richesse des données, malgré les imperfections et les insuffisances de ces indicateurs du fait de la subjectivité des résultats obtenus, n'excluent pas l'existence d'un coefficient de corrélation entre les différents indicateurs. J. Svensson [2005] a démontré que le coefficient de corrélation est de 0,97 entre l'indice de contrôle de la Banque mondiale en 2002 et celui de TI en 2003.

La gouvernance, notion controversée, introduit de nouvelles donnes. L'évolution des débats autour de la gouvernance a abouti à l'introduction d'indicateurs dits de « deuxième génération ». À partir de la base de données des « indicateurs mondiaux de la gouvernance », il est procédé au regroupement de six indicateurs caractérisant les aspects de la « bonne gouvernance »[4], dont ceux

[4] La « bonne gouvernance » devenue facteur influant sur les critères d'allocation des aides internationales constitue un enjeu de taille. M H. Khan [2003], qui considère les indicateurs de mesure de la qualité de la gouvernance comme subjectifs par nature, estime que « la corruption, la démocratie, la stabilité des droits de propriété et même le degré de "distorsion" induit par la politique, sont mesurés par des indicateurs basés sur la perception, le jugement, et les observateurs "compétents" ».

de la corruption. La multiplicité du nombre d'indicateurs de la gouvernance complique son évaluation puisqu'ils n'évoluent pas mécaniquement dans le même rythme (contexte, environnement, société…), n'impliquent pas le même type d'acteurs et n'entretiennent pas systématiquement une interdépendance. Selon J. Cartier-Bresson [2008], « un pays peut réduire son niveau de corruption sans enregistrer d'amélioration de ses performances globales en termes de gouvernance, car d'autres variables peuvent se détériorer (par ex. le respect des droits de l'homme, l'efficacité globale de l'administration à la suite d'une réduction budgétaire) ». De même qu'il faudrait démontrer le niveau d'efficacité de ces indicateurs selon les objectifs recherchés, tout en établissant les liens d'interaction et de causalité basés sur l'objectivité [Bélaid Abrika, 2013]. La mise en place de l'ensemble de ces indicateurs de mesure permet de nous renseigner, plus au moins, sur les vulnérabilités, ainsi, que sur les grandes tendances des politiques inscrites dans le cadre des réformes et des orientations préconisées par les institutions internationales aux pays en développement couverts par les enquêtes.

L'émergence de la nécessité de combattre la corruption

La dimension internationale de la corruption est un des plus grands freins au développement des activités économiques aux niveaux national, régional et international. En effet, le processus de mondialisation a favorisé les grandes transformations économiques et technologiques, tout en accélérant la globalisation des obstacles de la corruption. Une évolution qui a inquiété les principaux organismes internationaux : ONU, OCDE, Banque mondiale, G20, FMI, OMC et les forums mondiaux. Un contexte propice qui a contraint la communauté internationale à s'impliquer en mettant en place simultanément des instruments gouvernementaux et non gouvernementaux affirmant la volonté internationale de lutte contre la corruption [B. Pereira, 2008], en ratifiant plusieurs traités régionaux et internationaux. Ce qui a entraîné de nombreux pays à adapter leurs législations internes en matière de répression des crimes de corruption. Pour B. Pereira [2008], il s'agit d'un « principe de réciprocité ou d'équivalence des incriminations qui permet de poser les bases de la lutte internationale contre la corruption ». La concurrence déloyale internationale [5] qui a pour effet d'accélérer

[5] La suppression des autres facteurs classiques de la concurrence internationale, par « le degré de corruption dans les pays importateurs »,

la mise en branle des mécanismes institutionnels en vue d'harmoniser la lutte contre la corruption à l'échelle du monde a contraint le gouvernement des États-Unis d'Amérique (précurseur en la matière), harcelé par le milieu des affaires américain, à incriminer à partir de 1977 la corruption d'agents publics étrangers par les entreprises américaines [D. Dommel, 2001]. Les dispositions anticorruption ont poussé, selon V. Mazauric [2004], les entreprises à se conformer aux nouvelles règles contrariant la libéralisation des mouvements de capitaux. Une situation qui n'a pas empêché l'accroissement des paradis fiscaux au moment même où les débats portant sur leur régulation, le secret bancaire et la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales sont évoqués dans le cadre du G20 de 2009[6]. En effet, la question de la confiscation des produits financiers de la corruption internationale demeure non résolue pour l'ensemble de la communauté des États[7]. Les procédures relatives à la restitution des avoirs réclamés, en tant que biens mal acquis[8] dans les pays spoliés, sont lentes et incertaines. Le rapport édité par le CCFD en 2009 sur les biens mal acquis relève que « 99 % des fonds détournés continuent de prospérer en toute quiétude », de même que ce rapport met en relief l'inefficience des procédures de rapatriement dans la mesure où « seuls 1 à 4 % des avoirs détournés ont été restitués aux populations volés ».

L'adoption d'instruments[9] pour combattre la corruption s'articule d'un côté autour de la prévention et de la détection

influence instantanément « la structure des échanges chez les exportateurs » [J. Graf Lambsdorff, 2004].

[6] Afin de poursuivre la lutte contre le blanchiment de capitaux et les paradis fiscaux, le G20, qui demeure au stade des déclarations, en repoussant la publication de la liste exhaustive des paradis fiscaux, appelle « toutes les juridictions à adhérer aux normes internationales dans le domaine fiscal et prudentiel et dans celui de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

[7] Le rapport du Centre de prévention de la criminalité internationale du bureau des Nations unies, portant sur la prévention de la corruption et du transfert illicite des fonds, du 25 septembre 2001, établit que « le recouvrement des fonds détournés et exportés illégalement dans les affaires de corruption à grande échelle soulève à la fois des questions pratiques et des questions juridiques ».

[8] Notion, non cernée par une définition normative, recouvrant un vaste champ dont les formes et l'espace varient en fonction de l'infraction.

[9] Les conventions internationales de lutte contre le blanchiment et les crimes de terrorisme viennent renforcer la politique de lutte contre ces

consistant à prendre des précautions, à avertir, à éveiller et à sensibiliser l'opinion et les personnes susceptibles d'être exposées à l'attrait du fléau de la corruption ; et d'un autre côté, autour de la répression pensée dans la perspective de réparer les dommages causés, au moyen de dissuasion et de sensibilisation de l'opinion publique afin de diminuer l'ampleur des actes de corruption. R. Lucchini [1995] fixe quatre conditions qui doivent être remplies pour que la répression de la corruption soit efficace : « la première, c'est une justice qui dispose des moyens matériels et normatifs nécessaires pour intervenir contre la corruption. Cette condition inclut aussi la coopération entre les justices de différents pays. La deuxième est l'existence d'une volonté politique de lutte contre la corruption. La troisième condition est une opinion publique sur laquelle la justice et la volonté politique peuvent d'appuyer [...]. La quatrième condition est l'existence d'un contrôle effectif de l'administration publique par le pouvoir législatif ». Ces conditions et le cadre institutionnel adéquat supposent l'existence d'une stratégie globale qui garantit le suivi et l'évaluation des initiatives prises dans le cadre des programmes anticorruption.

Conclusion

La délinquance financière internationale sous ses diverses formes, associée indéniablement aux versements des pots-de-vin, s'est largement propagée en raison de la position conciliante adoptée à l'égard de la corruption sur les marchés étrangers par certains pays, institutions et multinationales voulant s'assurer des parts conséquentes du commerce international. Ces pratiques frauduleuses, criminelles et maffieuses internationales déstabilisent et anéantissent les économies mondialisées à l'origine de multiples crises financières internationales, causant autant de dommages et l'effondrement des marchés financiers. La lutte contre ces phénomènes renforce systématiquement la lutte anticorruption internationale.

L'efficacité de la lutte contre le phénomène de la corruption dans ses formes complexes mondialisées nécessite l'harmonisation des perceptions et l'adaptation des mécanismes le traitant en fonction des cultures et des règles en cours dans chaque catégorie de pays. Aussi, les instruments et les dispositifs juridiques

pratiques assimilables à de la corruption internationale, en suscitant les échanges et la coopération avec les organisations internationales et en instituant des mécanismes antiblanchiment.

adoptés aux plans nationaux, régionaux et internationaux ne peuvent aboutir à des résultats positifs émancipateurs et porteurs de valeurs humaines citoyennes sans une stratégie politique projetée dans une vision d'ensemble insérée internationalement dans une perspective qui puisse agir sur les causes à l'origine de l'usage et de la propagation de la corruption, en recentrant le débat également sur le rôle de l'État et ses attributs d'acteur principal de la régulation sociale qui assure le progrès social et économique, juste et équitable aux différentes franges de la population.

Dans le but de rendre cette lutte plus efficace, la stratégie consiste à dépasser le stade de campagne de sensibilisation et d'adhésion internationale, en combattant certaines attitudes permissives (l'immunité et la raison d'État qui entretiennent l'impunité réduisent la lutte contre la corruption au strict minimum et imposent la loi de l'omerta) affectant la confiance des citoyens dans les capacités des institutions étatiques à garantir durablement l'harmonie sociale, anéantissant le processus de démocratisation et entravant l'instauration de l'État de droit. La durabilité de la réussite et de l'efficacité de la lutte contre la corruption est une question de rapports de force. La corruption ne profite qu'à ceux qui en tirent des avantages privés. C'est-à-dire à la minorité des citoyens corrompus et corrupteurs et aux dépens de la majorité des populations et de l'État. C'est pour cela qu'il est indispensable de combiner le maximum d'institutions, d'instances et d'acteurs structurés et organisés de la société civile avec la participation des médias.

Malgré les avancées enregistrées durant les deux dernières décennies grâce aux efforts déployés par les nombreuses organisations et instances gouvernementales et non gouvernementales promulguant de multiples instruments, la lutte contre la corruption et les activités clandestines ou maffieuses ne fait que commencer. Les efforts à déployer pour freiner au plan international l'expansion de la criminalité découlant des effets pervers de la mondialisation de l'économie sont à orienter notamment vers la prise de conscience de l'enjeu de la lutte mondiale contre la corruption, à renforcer par l'engagement commun des États et des peuples ; l'implication plus forte des bailleurs de fonds dans le respect des règles de la transparence dans les programmes d'aide, en publiant régulièrement des résultats des produits des multinationales ; la redéfinition d'un dénominateur équitable commun de la corruption qui ne pénalise pas les pays en développement, suivie par le renforcement des conventions internationales existantes par d'autres textes

complémentaires, des codes de conduite spécifiques destinés aux corporations et organisations professionnelles pour faire face aux infractions similaires ; le suivi des conditions d'application des engagements pris par les pays dans le cadre des conventions internationales et l'accélération des procédures d'applications des conventions.

Références

– ABRIKA Bélaid, *Étude de l'impact du système de la corruption à gestion clientéliste et/ou clanique dans les pays en développement : cas de l'Algérie*. Thèse de doctorat en économie, décembre 2013 à l'UMMTO, Algérie.
– ANZI Vito et DAVOOL Hamid, « Corruption public investment and growth ». *In IMF Working paper,* n° 139 (1997*).*
– AYISSI Lucien, Corruption et pauvreté, 2007, Éditions l'Harmattan.
– BLUNDO Giogio, « Autour du cas de la corruption ». Dans *Pratique de la description,* BLUNDO Giogio et Olivier DE SARDAN J.-P. [Dir.], 2003, Éditions de l'EHESS.
– BLUNDO, Giogio. et OLIVIER DE SARDAN, J.-P. *État et corruption en Afrique*, 2007, Éditions Karthala et APAD.
– BNOU-NOUCAIR Radouane, *La lutte mondiale contre la corruption. De l'empire romain à l'ère de la mondialisation*. 2007, Éditions l'Harmattan.
– CARTIER-BRESSON, Jean, *Pratiques et contrôle de la corruption*, 1997, coll. « Finance et Société », Association d'économie financière. AEF, Montchrestien.
– CARTIER-BRESSON Jean, *Économie politique de la corruption et de la gouvernance*, 2008, Éditions l'Harmattan.
– CHRISTENSEN John, « La corruption, la pauvreté, et l'économie politique des paradis fiscaux », octobre 2007.
– CHTOUROU Nouri, « Inefficience institutionnelle et performance sociale : analyse transnationale sur la corruption et la pauvreté humaine ». In ouvrage collectif *La restauration du rôle de l'État dans la croissance et le développement économique.* Claude BERTHOMIEU, Abdelkader CHABANE, Abdellah GHOURBEL [Dir.], 2004, Éditions Publisud.
– COLLIER P. and HOEFFLER A, « Greed and Grievance in Civil War », CSAE WPS/2002-01. World Bank.
– COMPAGNON Daniel, « La corruption en Asie du Sud-Est : mesure du phénomène, variations explicatives et politiques anticorruption ». *In « La corruption ». Revue internationale de politique comparée*, vol. 4, n° 2, septembre 1997.
– DAHOU Tarik, « Déculturaliser la corruption », *Les temps modernes*, août-novembre 2002, n° 260-261.

– DOMMEL, Daniel, *Face à la corruption : peut-on l'accepter ? Peut-on la prévenir ? Peut-on la combattre ?*, 2003 Paris, Karthala.
– DOMMEL Daniel, « La corruption internationale au tournant du siècle », *Revue internationale et stratégique*, n° 43, 2001/3.
– GOUMEZIANE Smail, « Ibn Khaldoun. Un génie maghrébin, 1332-1406 ». EDIF 2000, 2011.
– HADJADJ Djilali et WOLKERS Marie, *Combattre la corruption, enjeux et perspectives*, 2002, Paris, Karthala.
– HEIDENHEIMER Arnold J., « Une topographie de la corruption : Études dans une perspective comparative », *Revue internationale des sciences sociales,* n°.149, septembre 1996.
– HUGON Philippe, « Le consensus de Washington en questions », *Revue Tiers Monde*, n° 157, janvier mars 1999, tome XL.
– HUNTINGTON S., *Political Order in Changing Societies*, 1968, Yale, Yale University Press.
– JAMES Ñ. Scott, *Comparative Political Corruption*, 1972, Englewood Cliffs, NJ.
– KHAN Mushtaq H, « L'échec de l'État dans les pays en développement et les stratégies de réforme institutionnelles », 2003, Département d'économie, SOAS, université de Londres.
– LAMBSDORFF Jahann Graf, *Rapport mondial sur la corruption 2004,* thème spécial : la corruption politique, 2004, Transparency International, Éditions Karthala.
– Rapport CCFD-Terre solidaire, *Biens mal acquis, à qui profite le crime,* 2009.
– Rapport du Centre de prévention de la criminalité internationale du bureau des Nations unies, portant sur la prévention de la corruption et du transfert illicite des fonds, du 25 septembre 2001.
– Rapport final de l'étude financée par la Commission des Communautés européennes et la Direction de développement et de la coopération suisse (DDC) : « La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative : Bénin, Niger et Sénégal », octobre 2003.
– LEFF N. H., (1964), « Economic Development Through Bureaucratic Corruption », *American Behavioral Scientist,* 8 (3) : 8-14.
– LUCCHINI R., « Entre relativisme et universalisme. Réflexions sociologiques sur la corruption », *Déviance et société,* année 1995, vol. 19, n° 3, p. 219-236.
– MENY Mény, « Corruption "fin de siècle" : changement, crise et transformation des valeurs », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 149, septembre 1996.
– NYE J.S., « Corruption and Political Development : A Cost-Nenefit Analysis », *The American Political Science Review*, vol. 61, n° 2-1967, p. 417-427.
– PEREIRA Brigitte, « Éthique commerciale, bonne gouvernance des entreprises et corruption internationale », *Revue internationale de droit économique*, 2008/1 T. XXII, 1

– PEREIRA Brigitte, « Éthique, gouvernance et corruption », *Revue française de gestion*, vol. 34, n° 186, août-septembre 2008.
– ROSE-ACKERMAN Susan, « Corruption bureaucratique et responsabilité politique », *Revue d'économie du développement*, 1-2/2000.
– SALAMA, Pierre, « Corruption dans le tiers monde : l'État est-il responsable ? », revue *Problèmes économiques* n° 2.393, 12 octobre 1994.
– SUSINI Marie-Laure, *Éloge de la Corruption*, Éditions Fayard, 2008.
– SVENSSON J., « Eight Questions about Corruption », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 19, n° 3-2005, p. 19-42.
– TALAHITE, Fatiha. « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », revue *Problèmes économiques,* n° 2.902, 21 juin 2006.